

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 5 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Il a été adopté sous cette rubrique, le décret portant transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi n° 2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission béninoise des Droits de l'Homme en République du Bénin.

II- Communications.

II-1. Mise en place d'une Unité médicale d'Urgence de Soins, de Surveillance sanitaire et d'Assistance à l'aéroport de Cotonou.

Notre pays est signataire du Règlement sanitaire international et, de ce fait, s'oblige à se doter de capacités requises afin d'apporter efficacement une réponse appropriée aux événements de santé publique au niveau des points d'entrée sur son territoire.

Cette mesure s'intègre parfaitement dans les travaux de rénovation en cours à l'aéroport.

De façon concrète, il s'agira non seulement d'assurer une surveillance épidémiologique optimale à travers la détection précoce, l'isolement et la notification des événements de santé publique, mais aussi de faire face aux urgences médicales pouvant survenir au sein de l'aéroport parmi les passagers ou le personnel.

La structure médicale à installer sera adaptée au déploiement conséquent du plan d'intervention pour les urgences qui s'y produiraient, y compris les procédures opérationnelles standardisées aux fins de prévention, de détection et de notification des maladies à potentiel épidémique.

De même, le dispositif permettant de répondre aux urgences ou détresses vitales à travers l'assistance aux voyageurs à mobilité réduite ou ceux présentant des pathologies nécessitant une mise en condition médicale avant le voyage serait mieux organisé.

Le Conseil a donc marqué son accord pour la mise en place de cette unité médicale.

Les ministres concernés sont instruits d'en assurer l'opérationnalisation diligente avec le partenaire stratégique retenu.

II-2. Consolidation de la base de données des bénéficiaires des programmes de protection sociale.

Au terme de la première édition réalisée entre 2018 et 2020, deux millions cinq cent mille (2.500.000) individus ont été recensés comme pauvres dont un million cinq cent mille (1.500.000) classés pauvres extrêmes.

Mais, la mise en exploitation de cette base de données a révélé certaines insuffisances et des cas d'injustice qu'il convient de corriger en intégrant les pauvres extrêmes non inscrits lors de la première opération et en l'apurant des personnes non éligibles qui s'y sont retrouvées.

Par ailleurs, en dehors du dénombrement des ménages et des individus cibles, la base qui donne ainsi corps au Registre social unique intégrera davantage de modalités pour identifier objectivement et facilement les bénéficiaires potentiels des programmes de protection sociale tels que GBESSEKE, SWEDD, etc.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé :

- l'organisation au Bénin, du 5 au 7 octobre 2023, de la 15^{ème} réunion des ministres chargés de l'Energie de la CEDEAO ;
- la célébration, le 6 octobre 2023, de la Journée internationale des personnes âgées ; puis la participation du Bénin à :
- la 2^{ème} Conférence internationale sur les mutilations génitales féminines, du 9 au 11 octobre 2023, à Dar es Salaam, en Tanzanie ;
- la 21^{ème} Conférence internationale des statisticiens du Travail, du 11 au 20 octobre 2023, à Genève, en Suisse.

IV- Mesures individuelles.

Au ministère de la Santé, **monsieur Olivier PERROT** est nommé Directeur général de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière, après délibérations du Conseil d'administration.

Fait à Cotonou, le 5 octobre 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.